

TECO3CE

2013 - 2014

Certificat de recherche en théologie

A Louvain-la-Neuve - Horaire de jour - En français

Mémoire/Travail de fin d'études : **NON** - Stage : **NON**

Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**

Activités sur d'autres sites : **NON**

Organisé par: **Faculté de théologie (TECO)**

Code du programme: **teco3ce**

Table des matières

Introduction	2
Conditions d'admission	3
Informations diverses	4
- Compétences et acquis au terme de la formation	4
Gestion et contacts	4
Programme détaillé	5
- Programme par matière	5

TECO3CE - Introduction

TECO3CE - Conditions d'admission

Pour être admissible à ce certificat, l'étudiant doit être engagé dans une recherche de niveau doctoral dans le cadre d'une convention de recherche reconnue officiellement par l'UCL.

TECO3CE - Informations diverses

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Ce certificat est destiné aux étudiants inscrits à titre principal à un programme de 3ème cycle dans une université étrangère et effectuant, dans le cadre de ce programme, un ou plusieurs séjours de recherche et/ou de formation complémentaire à l'UCL.

TECO3CE - Gestion et contacts

Gestion du programme

Entite de la structure TECO

Sigle	TECO	
Dénomination	Faculté de théologie	
Adresse	Grand Place, 45 bte L3.01.01 1348 Louvain-la-Neuve Tél 010 47 36 04 - Fax 010 47 87 40	
Site web	https://www.uclouvain.be/teco	
Secteur	Secteur des sciences humaines (SSH)	
Faculté	Faculté de théologie (TECO)	
Mandats	Eric Gaziaux Isabelle Petit	Doyen Directeur administratif de faculté
Commissions de programme	Commission interfacultaire d'enseignement en sciences des religions (CISR) Commission d'enseignement en théologie et études bibliques (TEBI)	

Jury

Personnes de contact

Professeur : **Didier Luciani**

TECO3CE - Programme détaillé

PROGRAMME PAR MATIÈRE

Le stage de recherche s'effectue sous la responsabilité d'un copromoteur ou d'un conseiller, membre académique ou scientifique permanent de l'UCL, qui est le répondant du doctorand vis-à-vis de son institution d'origine.

Sauf cas particuliers, appréciés par la faculté, la durée totale du (ou des) séjour(s) du doctorand à l'UCL ne peut être inférieure à 6 mois et ceux-ci ne peuvent être échelonnés sur plus de 4 ans.

